



PROGRAMME DE SUBVENTIONS - PROJET « KAFAT LILJAMIA »

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ACTIONS VISANT LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE, L'INCLUSION SOCIALE ET L'AUTO-EMPLOI DES JEUNES EN SITUATION VULNERABLE

QUESTIONS / REPONSES N°2

23 Janvier 2019

Question N°1 : Les bénéficiaires du projet peuvent-ils être des immigrants subsahariens en tant que population en exclusion sociale installés dans la région de Tanger-T-A.?

Réponse : Oui, les migrants subsahariens peuvent être des bénéficiaires des projets, même si cette population n'est pas la cible prioritaire ni exclusive. Les associations devront néanmoins mettre en œuvre des mesures vigilantes d'inclusion et d'accompagnement qui visent à limiter les risques liés au statut des personnes éventuellement en situation irrégulière afin qu'elles puissent suivre correctement les programmes.

Question N°2 : A partir de quelle date (au plus tôt) et jusqu'à quand (au plus tard), le projet de 12 mois peut-il être exécuté ?

Réponse : il est prévu que les projets démarrent vers le mois d'avril 2019. Ils devront s'étaler jusqu'à fin avril 2020, afin de faire parvenir le rapport final selon les règles AECID au mois de mai 2020. Selon les TdR, il ne sera pas possible de demander une prolongation et pour cela les associations retenues devront réaliser toutes les activités pendant cette période sans exception.

Question N°3 : Est-ce que les formations dans les disciplines suivantes sont-elles alignées avec les politiques régionales de développement et de promotion de l'emploi de la région TTA et par conséquent peuvent-elles être proposées dans le projet Kafaat Liljamia ?

Réponse : Les métiers de l'industrie automobile sont alignés avec les politiques régionales de développement et de promotion de l'emploi de la région TTA et par conséquent vous pouvez proposer un projet contenant de la formation professionnelle dans ces domaines.

Question N°4 : Est-ce que l'on peut envoyer par e-mail, lors du dépôt du dossier de candidature, le dossier original de l'association scanné (sans copie conforme).

Réponse : Vous pouvez envoyer à ce stade par email le dossier de votre candidature ainsi que votre dossier légal sans copie conforme, étant donné qu'il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt. Nous vous demanderons le dossier complet légalisé seulement si votre projet est retenu, mais pour cette première étape il suffit juste d'envoyer les documents scannés.

Question N°5 : Est-il possible de proposer des projets de formation professionnelle qui ne s'alignent pas avec les 4 thématiques prioritaires que vous avez tracées dans l'appel à proposition, mais qui répondent fortement à la condition intégration genre, garantie d'insertion professionnelle post formation et innovation ?

Réponse : Comme indiqué dans les Questions N°1 du 18/01/2019, les projets proposés doivent s'aligner avec les politiques régionales de développement et de promotion de l'emploi de la région. Nous conseillons qu'ils soient alignés de même avec les thématiques prioritaires mentionnées, résultat d'une consultation avec les acteurs publics et privés. Cependant, si votre projet ne répond pas aux thématiques prioritaires, le choix des filières retenues doit être justifié et leur intérêt démontré dans le cadre du développement régional.

